



DEINOVE

Rapport financier semestriel

1^{er} semestre 2011

DEINOVE SA au capital de 1 940 821,60 Euros

Siret 492 272 521 00054

RCS Paris B 492 272 521

22, rue Léon Jouhaux

75010 PARIS

Tél : + 33 (0)1 42 03 27 37

Fax : +33 (0)1 47 23 54 03

1 | Organes de direction et d'administration 5

2 | Rapport semestriel d'activités

2.1 Deinove en quelques mots	5
2.2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1 ^{er} semestre 2011	6
2.3 Incidence sur la situation financière et les résultats : commentaires sur les données chiffrées.	7
Exposés sur les résultats au 30/06/2011	8
Produits d'exploitation	
Charges opérationnelles	
Résultat financier	
Résultat net	
Exposé sur le bilan au 30/06/2011	10
2.4 Principaux facteurs de risques	10

3 | Comptes semestriels condensés au 30 juin 2011

3.1 Compte de résultat	11
3.2 Bilan	12
3.3 Tableau de variation des capitaux propres	13
3.4 Tableau des flux de trésorerie	13
3.5 Annexe des comptes	14
Note 1 - La Société	14
Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables	14
Note 3 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	15
Note 4 - Créances	16

Note 5 - Instruments de trésorerie	17
Note 6 - Disponibilités	17
Note 7 - Capitaux propres.	17
Note 8 - Avances conditionnées	20
Note 9 - Échéances des dettes à la clôture	22
Note 10 - Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux.	22
Note 11 - Impôt sur les bénéfices	23
Note 12 - Parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2011	23
Note 13 - Engagements donnés	23
Note 14 - Effectifs	24
Note 15 - Événements postérieurs à la clôture	25

4 | Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel

25

1 | Organes de direction et d'administration

Conseil d'administration

Président

Dr. Philippe Pouletty

Administrateurs

L'Université Paris V, représentée par Pr. Frédéric Dardel
Paul-Joël Derian

La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret
Rodney Rothstein

La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab
Philippe Duval

Bruno Weymuller

Direction

Directeur Général

Jacques Biton

Directeur Financier

Alain Chevallier

Directrice des Relations Institutionnelles

Angelita de Francisco

Directeur du Business Development

Michael Krel

Directeur Recherche et Développement

Jean-Paul Leonetti

2 | Rapport semestriel d'activités

2.1 Deinove en quelques mots

Deinove est une entreprise de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants, pour la production de biocarburants, de molécules chimiques bio-sourcées et d'autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique. Pour cela, Deinove utilise des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les Déinocoques. Deinove entend valoriser ses bactéries, technologies et procédés propriétaires par l'octroi de licences à des partenaires industriels exploitants.

Deinove emploie aujourd'hui 27 personnes dont 21 chercheurs, s'appuie sur les technologies de pointe de plusieurs laboratoires universitaires associés, et conduit un projet industriel collaboratif avec le groupe Tereos, numéro un européen du sucre. Son siège est à Paris et la Société dispose d'un laboratoire de recherche à Montpellier (Technoparc Cap Alpha). Par ailleurs, la Société bénéficie d'un réseau de collaboration scientifique avec des partenaires académiques, tels le CNRS, l'INSA ainsi que le centre de recherche finlandais, VTT.

Deinove a constitué un soucier propriétaire de plus de 6000 bactéries appartenant notamment au genre *Deinococcus* sp (les «Déinocoques») dont elle exploite de multiples applications. Les Déinocoques sont des bactéries apparues il y a trois à quatre milliards d'années sur terre, très robustes, et qui expriment une des plus grandes biodiversités du monde vivant. Elles ont, au cours de leur évolution dans des milieux géologiques et climatiques hostiles, emprunté des fragments de génome à d'autres organismes (principalement des bactéries rares). Cela leur a conféré des propriétés métaboliques puissantes, parmi lesquelles la capacité de dégrader des composants majeurs de la biomasse (habituellement difficiles à dégrader par des bactéries classiques) puis de fermenter les sucres simples issus de cette dégradation en molécules d'intérêt comme le bioéthanol ou des composés pour l'industrie chimique.

La Société a depuis sa création acquis un brevet de l'Université de Paris-Descartes (Necker) et déposé 9 demandes de brevets.

2.2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1er semestre 2011

Au cours du 1^{er} semestre 2011, Deinove a consacré l'essentiel de son activité :

- à la mise au point d'outils d'ingénierie génétique pour l'optimisation de Déinocoques,
- à l'optimisation des deux souches sélectionnées dont l'une sera amenée à être la base de l'usine bactérienne « Deinove » du projet Deinol

En effet, au cours de l'année 2010, sur les 1 800 Déinocoques caractérisés issus de son soucier de plus de 6 000 bactéries rares et uniques, Deinove avait réussi à identifier deux bactéries présentant un potentiel remarquable de dégradation des principaux composants de la biomasse végétale. Ces deux bactéries (appelées « chassis ») sont capables d'opérer à des températures comprises entre 30°C et 60°C et à des niveaux de pH compris entre 3 et 10. Ces bactéries possèdent en outre, une grande stabilité par rapport aux solvants, une robustesse et une stabilité biologique rares : ces caractéristiques font de ces bactéries des candidates au potentiel enzymatique idéal pour être intégrées à des processus industriels visant l'hydrolyse et la fermentation de la biomasse végétale.

Grâce aux travaux d'optimisation génétique réalisés en 2011, la production d'éthanol des souches-chassis a été significativement augmentée par rapport aux souches sauvages. Deinove dispose ainsi d'une véritable « boîte à outil » lui permettant d'insérer de manière stable un gène codant pour une enzyme dégradant la biomasse et de pouvoir optimiser ces bactéries. Ces bactéries optimisées pourraient ensuite être implantées dans des installations existantes sans besoin de confinement ni d'autorisations administratives d'utilisation contraignantes.

Ces résultats obtenus en février 2011, en adéquation avec le planning initial, ont permis à la société de franchir avec succès la première étape clé du projet Deinol. Après avoir reçu une première tranche du financement, soit 0,5 M€ de subventions et 0,9 M€ d'avances remboursables en juillet 2010, la Société a donc reçu en mai 2011 1,6 M€ (632 K€ de subventions sur ce projet + 3 K€ d'aide à l'embauche et 947 K€ d'avances remboursables) de la part d'OSEO – programme Innovation Stratégique Industrielle qui soutient le projet à hauteur de 8,9 M€ sur un investissement total de 21,4 M€.

Pour mémoire, le projet Deinol a pour objectif d'ouvrir la voie, d'ici à 2014, à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de seconde génération) par les Déinocoques, dans les installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. En tant que chef de file, Deinove aura reçu d'ici la fin du projet 6 millions, auquel participent Tereos, industriel leader de la production d'éthanol en Europe et premier sucrier européen, avec ses filiales BENP Lillebonne et Syral, ainsi que deux partenaires académiques, le CPBS (CNRS-Université de Montpellier 1) et le LISBP (INSA Toulouse/ CNRS /INRA).

Le projet Deinol est schématiquement organisé en deux grandes étapes :

- Une étape de recherche et développement menée par Deinove et les partenaires académiques se déroulant de début 2010 à fin 2012 et comprenant successivement :
 - la phase de sélection de la souche bactérienne entrant dans le procédé ;
 - la phase d'optimisation de cette souche candidate ;
 - la phase de développement du procédé en pilote de laboratoire.
- BENP Lillebonne et Syral (Groupe Tereos) prendront ensuite le relais de Deinove et des laboratoires académiques pour la phase d'industrialisation du procédé ; les essais en pilote industriel dureraient 12 mois (2013) et le projet devrait être finalisé par un essai usine en vraie grandeur début 2014.

En dehors de Deinol auquel elle consacre près de 70% de ses ressources, la Société mène parallèlement deux autres programmes :

- Le programme «Antibiotiques», composé des projets : DEINOBIOTICS et DEINOPHARM, tous deux bénéficiant de soutiens financiers d'Oseo, de la Région Languedoc-Roussillon et du Feder pour un montant total de 1,1 M€. Deinove a continué sur ce premier semestre les travaux de criblage, à partir des bactéries du soucier de Deinove, et de sélection des activités antibiotiques. Le programme de travail vise ensuite l'identification des structures originales qui pourraient permettre de lutter contre des infections résistantes aux antibiotiques existants, un enjeu majeur de santé public au niveau mondial.
- Dans le cadre du programme chimie verte, les bactéries les plus originales du soucier ont été criblées pour identifier les bactéries produisant naturellement des composés chimiques d'intérêt industriel.

Par ailleurs, la Société a reçu en mai 2011 confirmation de la délivrance de son brevet fondateur EP2016183 intitulé «Procédé d'Ingénierie Chromosomique utilisant un nouveau système de réparation d'ADN», de la part de l'Office Européen des Brevets. Ce brevet, dont l'inventeur principal est le Pr Radman, co-fondateur de Deinove, couvre un procédé d'ingénierie génétique exploitant la capacité unique d'auto-réparation des Deinocoques. Cette faculté a permis à ces bactéries d'enrichir leur génome par évolution naturelle depuis plus de 3 milliards d'années. Elle leur a permis de développer des capacités naturelles exceptionnelles d'exploitation de la biomasse en empruntant des gènes à d'autres organismes vivants. La capacité à intégrer ces gènes issus d'autres bactéries en a fait des candidats d'exception, très résistants et productifs, pour une exploitation industrielle. Ce brevet constitue la pierre angulaire de la protection industrielle et de la «boîte à outil» génétique de la Société.

2.3 Incidence sur la situation financière et les résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers de Deinove SA au 30 juin 2011 reflètent principalement :

- L'augmentation significative des frais de recherche et développement liée à l'avancement du projet Deinol, conformément au planning initial et à la montée en puissance de la plateforme technologique de la Société. Ainsi les frais de R&D sont passés de 912 K€ à fin juin 2010 à 1 741 K€ à fin juin 2011, soit une croissance de 91% d'une année sur l'autre.
- Le maintien à l'actif du bilan de ressources financières disponibles permettant d'envisager le financement des programmes en cours jusqu'à 2013. La position financière nette de la société à fin juin 2011 représente un actif de 11 101 K€ contre 11 708 K€ au 31 /12 /2010.

Le tableau suivant reprend les éléments-clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises pour le premier semestre des exercices 2010 et 2011, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2011 comparés aux soldes du 31 décembre 2010.

période de 6 mois se terminant le 30 juin			
ÉLÉMENTS-CLÉS DES RÉSULTATS SEMESTRIELS	<i>en milliers d'euros</i>	2011	2010
Total produits d'exploitation		636	-
Total frais opérationnels		2 177	1 168
	<i>Dont frais de recherche & développement</i>	1 741	912
	<i>Dont frais administratifs et généraux</i>	436	256
Resultat d'exploitation		-1 542	-1 168
Resultat financier		125	-37
Resultat courant		-1 416	-1 205
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt recherche)		-260	-271
Resultat de l'exercice		-1 167	-934
		au 30/06/2011	au 31/12/2010
Position financière nette		11 101	11 708
	<i>Dont immobilisations financières</i>	6 177	4 498
	<i>Dont instruments de trésorerie</i>	4 800	7 194
	<i>Dont disponibilités</i>	274	166
	<i>(Dont dettes financières)</i>	-150	-150
Total de l'actif		12 622	13 152
Total des fonds propres		11 530	11 712
	<i>Dont capitaux propres</i>	9 305	10 434
	<i>Dont avances conditionnées</i>	2 225	1 278

Exposé sur les résultats au 30/06/2011

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation résultent de l'encaissement sur le premier semestre 2011 de la subvention de 632 K€ versée par OSEO Programme ISI liée au franchissement avec succès de la première étape-clé du projet Deinol et 3 K€ d'aide à l'embauche.

Charges opérationnelles nettes par nature

période de 6 mois se terminant le 30 juin			
CHARGES OPÉRATIONNELLES NETTES PAR NATURE	<i>en milliers d'euros</i>	2011	2010
Autres charges et charges externes			
Études externes, sous-traitance et consultance scientifiques		600	267
Fournitures		185	103
Loyers, maintenance et charges d'entretien		89	45
Frais divers		27	60
Documentation, veille technologique et séminaires		31	8
Honoraires		245	133
Missions et déplacements		57	54
Total Autres charges et charges externes		1 234	670
Impôts, taxes et versements assimilés		5	5
Salaires et Traitements		588	350
Charges sociales		209	91
Dotations aux amortissements sur immobilisations		128	45
Autres charges		13	7
TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS		2 177	1 168

L'augmentation des frais opérationnels de 1 168 K€ à 2 177 K€ entre le premier semestre 2010 et 2011 est induite par l'accélération des frais de Recherche et Développement. Ces derniers comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, de consultation et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la société, les frais d'équipement et de fonctionnement du laboratoire de Cap Alpha (Montpellier). Ils représentent 80% des frais opérationnels.

L'augmentation du poste « Études externes, sous-traitance et consultation scientifique » provient en grande partie de la collaboration avec le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande, mise en place au 1^{er} Juillet 2010.

L'évolution du poste « Fournitures » et « Dotation aux amortissements sur immobilisations » s'explique par l'équipement et le fonctionnement du laboratoire de Cap Alpha (Montpellier), dont l'activité s'est considérablement accrue d'une année sur l'autre.

Celle des postes « Salaires et Traitements » et « Charges sociales » résulte de l'augmentation des effectifs de la Société qui sont passés de 16 à 24 entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2011. Elle reflète aussi l'impact négatif de la modification du régime de la Jeune Entreprise Innovante effective en 2011, qui a considérablement renchéri le coût du personnel de recherche pour les petites sociétés innovantes comme Deinove.

période de 6 mois se terminant le 30 juin			
	<i>en milliers d'euros</i>	2011	2010
Produits financiers		176	19
Charges financières		-51	-56
RÉSULTAT FINANCIER		125	-37

Le résultat financier positif de la période provient essentiellement :

- des revenus financiers obtenus sur les placements de sa trésorerie, soit 86 K€ ;
- du gain net sur les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité et résultant des variations à la hausse enregistrées sur le cours de l'action sur le premier semestre, soit 40 K€.

période de 6 mois se terminant le 30 juin			
	<i>en milliers d'euros</i>	2011	2010
Résultat courant avant impôts		-1 416	-1 205
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		11	-
Résultat exceptionnel		-11	0
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt)		-260	-271
BÉNÉFICE OU PERTE		-1 167	-934

La perte exceptionnelle de 11 K€ en 2011 résulte de la mise au rebut de certains matériels de laboratoire obsolètes.

Le crédit d'impôt recherche estimé pour le semestre est sensiblement équivalent à celui calculé pour le premier semestre 2010. Il prend en compte l'augmentation substantielle des frais de R&D de la période et l'aide Oseo-Programme ISI reçue sur la période.

Exposé sur le bilan au 30/06/2011

En fin de période, la Société était en position financière nette positive de 11 101 K€ ce qui donne la mesure des ressources disponibles à cette date pour couvrir les besoins de ses projets de R&D. Cette position financière est à comparer à celle du 31/12/2010 qui s'élevait à 11 708 K€. Cette variation modeste eu égard aux 2 177 K€ de frais opérationnels de la période s'explique par l'encaissement de l'aide d'Oseo-Programme ISI en mai 2011 pour un montant total de 1 579 K€.

La trésorerie disponible était placée sur différents supports :

- 4 800 K€ sur des comptes à terme à la Société Générale (Instruments de trésorerie). L'objectif de ces dépôts est d'obtenir une rémunération supérieure à l'Eonia.
- 5 984 K€ investis en obligations (Immobilisations financières – Valeur nette). Ces obligations émises par des établissements industriels et financiers de première catégorie, dont les échéances s'étalent entre mars 2012 et janvier 2014, permettent un rendement indexé sur l'Euribor plus attractif que des placements monétaires. L'intention de la société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal. Les évolutions à court terme du marché ont impacté la valeur actuelle de certains de ces actifs et les règles comptables conduisent à constater au 30 juin 2011 une provision pour dépréciation de 22 K€ par rapport à leur valeur d'acquisition (dotation de 11 K€ sur le premier semestre 2011).

Par ailleurs, à partir du 19 avril 2010 et pour une période de 24 mois, la Société a conclu avec Invest Securities France un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 170 000 euros a été affectée au compte de liquidité. Au titre de ce contrat, à la date du 30 juin 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4 959 titres Deinove pour une valeur de 70 K€ ;
- 102 K€ disponibles en espèces.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 40 K€ sur le premier semestre 2011.

Au 30 juin 2011, le capital social est composé de 4 889 169 actions ordinaires d'un nominal de 0,40 euro, après l'émission, au cours du premier semestre 2011, de 37 115 actions nouvelles entraînant une augmentation de capital de 14 846 euros. La note 7 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité après les nouvelles émissions de bons de souscription d'actions et de parts de créateurs d'entreprise décidées par le conseil d'administration du 28 juin 2011.

2.4 Principaux facteurs de risques

Les facteurs de risques affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.10-014.

Depuis lors, la levée de fonds effectuée à l'occasion de son introduction en Bourse, l'obtention d'un certain nombre d'aides publiques déjà encaissées et à venir ont modifié favorablement certains des risques mentionnés dans le Document de Base, en particulier le risque de liquidité. La Société considère qu'elle a actuellement les moyens de financer les programmes de recherche en cours jusqu'en 2013. Outre les 11 101 K€ de position financière nette positive au 30/06/2011, la Société a obtenu des engagements d'avances remboursables et de subventions de la part d'organismes publics pour 3,5 M€, sous réserve de la levée de conditions suspensives liées à l'atteinte de jalons clés sur les projets de recherche en cours.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies visant des applications dans le domaine des biocarburants, de la chimie verte et des antibiotiques. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activités et repose aussi sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

3 Comptes semestriels condensés au 30 juin 2011

3.1 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	<i>en milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	1^{er} semestre 2011	1^{er} semestre 2010	Exercice 2010
Produits d'exploitation			636		603
Autres achats et charges externes			1 234	670	1 978
Impôts, taxes et versements assimilés			5	5	13
Salaires et traitements			588	350	788
Charges sociales			209	91	192
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			128	45	140
Autres charges			13	7	26
Total charges d'exploitation			2 177	1 168	3 137
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-1 541	-1 168	-2 534
Produits financiers			176	19	81
Charges financières			51	56	61
Résultat financier			125	-37	20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-1 416	-1 205	-2 514
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles			11		13
Résultat exceptionnel			-11	0	-13
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt)		11	-260	-271	-276
BÉNÉFICE OU PERTE			-1 167	-934	-2 251

3.2 Bilan

ACTIF	<i>en milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30/06/2011	31/12/2010
Actif immobilisé		3		
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. Similaire			55	61
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			495	598
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés		2	5 984	4 384
Autres immobilisations financières			193	114
Total			6 727	5 157
Actif circulant				
Créances		4	668	489
Autres créances				
Instruments de trésorerie		5	4 800	7 194
Disponibilités		6	274	166
Charges constatées d'avance			153	146
Total			5 895	7 995
TOTAL GÉNÉRAL			12 622	13 152

PASSIF	<i>en milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30/06/2011	31/12/2010
Capitaux propres		7		
Capital			1 956	1 941
Primes d'émission, de fusion, d'apport			10 767	10 744
Réserves réglementées				
Report à nouveau			-2 251	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-1 167	-2 251
Total			9 305	10 434
Autres fonds propres				
Avances conditionnées		8	2 225	1 278
Total			2 225	1 278
Provisions				
Provisions pour risques				
Dettes		9		
Emprunts et dettes financières – autres			150	150
Fournisseurs et comptes rattachés			641	1 094
Dettes fiscales et sociales			297	191
Autres dettes			4	5
Total			1 092	1 440
TOTAL GENERAL			12 622	13 152

3.3 Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Prime d'émission et Bon de souscription	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 1/01/2010	3 400		-740	-1 249	1 411
Affectation du résultat 2009			-1 249	1 249	
Diminution du capital social	-2 040	51	1 989		0
Augmentation de capital & PE	581	10 693			11 274
Résultat exercice 2010				-2 251	-2 251
31/12/2010	1 941	10 744	0	-2 251	10 434
Affectation du résultat 2010			-2 251	2 251	0
Diminution du capital social					
Augmentation de capital & PE	15				15
Exercice BSA/BCE		23			23
Résultat semestriel 2011				-1 167	-1 167
30/06/2011	1 956	10 767	-2 251	-1 167	9 305

3.4 Tableau de flux de trésorerie nette

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE <i>en milliers d'euros</i>	Note	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010	31/12/2010
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles				
Résultat de l'exercice		-1 167	-934	-2 251
Amortissement et dépréciations	3	139	84	175
Provisions				
Variations du fonds de roulement		-534	644	895
Trésorerie nette absorbée par les opérations		-1 562	-205	-1 181
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'actifs immobilisés	3	-4	-180	-577
Acquisition d'immobilisations financières	3	-1 705	-4 533	-4 509
Trésorerie nette prov; des / (absorbée par les) activités d'invest.		-1 709	-4 713	-5 086
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produits net de l'émission de l'émission d'actions	7	38	11 272	11 273
Encaissement provenant de nouveaux emprunts	8	947	210	1 218
Remboursements d'emprunts				
Trésorerie nette provenant des activités de financement		985	11 482	12 491
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-2 286	6 563	6 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		7 360	1 136	1 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture		5 074	7 700	7 360

3.5 Annexe des comptes

note 1 La société

Deinove SA (« la Société ») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La Société a été constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée et a été transformée en Société Anonyme le 27 janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2010 et décrits dans l'annexe de ces comptes.

Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes :

Autres titres immobilisés

Ce poste correspond à l'utilisation d'une partie des liquidités de Deinove pour l'achat d'obligations cotées. Les titres ainsi acquis ont été inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, exclusion faite des frais d'acquisition comptabilisés directement en charges. À chaque clôture, la valeur d'acquisition de chaque ligne de titres est comparée à sa valeur d'inventaire, laquelle correspond à la valeur boursière lorsque les titres sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, même si l'entreprise a l'intention de conserver les titres jusqu'à leur échéance. Au 30 juin 2011, la provision pour dépréciation constituée à ce titre s'élève à 22 K€ (11 K€ au 31 décembre 2010 – Note 3)

Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BCE)

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de Commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'Administration prévue par l'alinéa 3 du même article qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement. La Note 7 précise que 371 150 BSA-B ont été exercés au cours du premier semestre 2011, entraînant la création de 37 115 actions nouvelles émises à leur nominal de 0,4€ par action, soit une augmentation du capital social de 14 846 €.

Contrat de liquidité et Actions propres (Autres Immobilisations Financières)

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 – mars 2005 :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres Immobilisations Financières – Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois précédant la clôture si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.
- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées ».

La Note 3 précise la situation de ce contrat au 30 juin 2011. Les cessions d'actions propres réalisées sur le semestre ont entraîné la constatation d'une plus-value de 40 K€ en résultat financier.

note 3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES	<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute au 1/01/2011	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 30/06/2011
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		86	0	0	86
Immobilisations corporelles					
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		692	11	24	680
Inst. générales, agencements et aménagements divers		14	9	0	23
Matériel de bureau et informatique, mobilier		46	8	0	54
Total immobilisation corporelles		752	28	24	757
Immobilisations financières					
Titres immobilisés		4 395	2 605	994	6 006
Autres immobilisation financières		126	85	18	193
Total immobilisations financières		4 521	2 690	1 012	6 199
TOTAL GENERAL		5 359	2 718	1 036	7 042

AMORTISSEMENTS	<i>en milliers d'euros</i>	Situation et mouvements de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Valeur au 1/01/2011	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/2011
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles		24	6	0	30
Immobilisations corporelles					
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		136	113	15	234
Inst. générales, agencements et aménagements divers		1	1	0	2
Matériel de bureau et informatique, mobilier		18	7	0	25
Total immobilisations corporelles		155	121	15	261
TOTAL GÉNÉRAL		179	127	15	291

DÉPRÉCIATIONS	<i>en milliers d'euros</i>	Situation et mouvements de l'exercice			
Immobilisations financières		Valeur au 1/01/2011	Dotations	Sorties	Valeur au 31/06/2011
Immobilisations financières					
Titres immobilisés (obligations)		11	11	0	22
Autres immobilisations financières					
Contrat de liquidité		11		11	0
TOTAL GÉNÉRAL		22	11	11	22

Dans le cadre de l'optimisation de ses placements de trésorerie, la Société a accru en 2011 de 1 611 K€ ses placements en obligations qui sont venus se rajouter aux 4 395 K€ d'obligations acquises en 2010. Il s'agit d'obligations cotées émises par des émetteurs industriels et financiers de première catégorie (rating Standard et Pooors a minima BBB). Ces obligations sont positionnées sur des échéances de 2012 à 2014 en fonction des besoins futurs de la Société. Elles permettent une rémunération supérieure à des placements monétaires classiques, puisqu'elles sont indexées sur l'Euribor à trois mois plus une prime. L'intention de la Société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal par l'émetteur.

Au 30 juin 2011, une provision pour dépréciation de 22 K€ était affectée à l'ensemble de ces titres immobilisés afin de ramener leur valeur nette à leur estimation boursière.

Les autres immobilisations financières sont composées :

- De 4 959 actions Deinove détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité avec Invest Securities, comptabilisées pour une valeur brute de 70 K€
- Du solde d'espèces disponibles dans le cadre du contrat de liquidité pour 102 K€
- Des intérêts courus non échus à recevoir de 14 K€
- Des dépôts et cautionnement pour des contrats de bail pour 7 K€

note 4 Créances

Exercice clos le 31 décembre 2010

CRÉANCES	<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières		115	7	108
Total de l'actif immobilisé		115	7	108
De l'actif circulant				
Autres créances		6	6	
Impôts sur les bénéfices		276	276	
Taxe sur la valeur ajoutée		202	202	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Autres créances		4	4	
Groupe et associés				
Total de l'actif circulant		488	488	0
TOTAL		603	495	108

Semestre clos le 30 juin 2011

		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières		193	14	179
Total de l'actif immobilisé		193	14	179
De l'actif circulant				
Autres créances		4	4	0
Impôts sur les bénéfices		534	534	0
Taxe sur la valeur ajoutée		126	126	0
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Autres créances		4	4	
Groupe et associés				
Total de l'actif circulant		668	668	0
TOTAL		861	682	179

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent au Crédit d'impôt recherche (CIR) au bénéfice de la Société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la Société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- Le CIR au 30 juin 2011, soit 260 K€, est estimatif.
- Le CIR 2010, soit 274 K€, a été encaissé le 31 août 2011.

note 5 Instruments de trésorerie

Au 30 juin 2011, ce poste qui s'élève à 4 800 K€ comprend :

- un compte à terme ouvert à la Société Générale pour 1 300 K€ dont 900 K€ à échéance du 31 août 2011 et 400 K€ à échéance du 30 novembre 2011 garantissant une rémunération basée sur l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment. Leur capital est garanti.
- un compte à terme ouvert à la Société Générale pour 3 500 K€ à échéance mai 2013 garantissant une rémunération progressive fixée à l'avance et supérieure à l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment. Leur capital est garanti.

Les intérêts courus pour ces deux comptes à terme, calculés sur la base d'une échéance à moins d'un an, s'élèvent à 37 K€.

note 6 Disponibilités

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue, les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

À fin juin 2011, la Société disposait de 237 K€ de liquidités déposées sur des comptes à vue, plus 37 K€ d'intérêts.

À fin juin 2010, la Société disposait de 123 K€ de liquidités déposées sur des comptes à vue, plus 43 K€ d'intérêts.

note 7 Capitaux propres

7.1 - Composition du capital social :

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent de l'exercice par des administrateurs de 371 150 Bons de Souscription d'Actions (BSA-B), ce qui a conduit à la constatation d'une augmentation de capital de 37 115 actions, soit 14 846 € (37 115 actions nouvelles souscrites au nominal).

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL / SYNTHÈSE	au 30/06/2011	au 31/12/2010
Capital	1 955 667,60 €	1 940 821,60 €
Nombre d'actions	4 889 169	4 852 054
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

Analyse par catégorie d'actions :

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

7.2 - Répartition du capital social

Semestre clos le 30 juin 2011

Sur le premier semestre, les fonds Truffle Capital ont été amenés à céder 272 749 actions sur le marché. Les 4 889 169 actions de 0,40 € de nominal composant le capital se répartissent donc comme suit au 30 Juin 2011.

Au 30 juin 2011

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 345 661	68,43%	6 098 468	79,27%
Tereos Internacional	120 048	2,46%	120 048	1,56%
Miroslav Radman	31 500	0,64%	63 000	0,82%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,52%
Flottant	1 371 960	28,06%	1 371 960	17,83%
TOTAL sur une base non diluée	4 889 169	100,00%	7 693 476	100,00%

Exercice clos le 31 décembre 2010

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 618 410	74,57%	5 454 410	80,78%
Tereos Internacional	120 048	2,47%	120 048	1,78%
Miroslav Radman	44 000	0,91%	88 000	1,30%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,59%
Flottant	1 049 596	21,63%	1 049 596	15,54%
TOTAL sur une base non diluée	4 852 054	100,00%	6 752 054	100,00%

7.3 - Instruments financiers dilutifs

Bons de souscription d'actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la société et encore non exercés au 30 juin 2011 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

Des précisions complémentaires sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)	Emis	Annulés	Dont exercés	Solde	Dont Souscrits	Dont attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BSA-Anti-Dilution 1 AG du 21/12/2006	1	1	-	0	-	-	-	-
BSA-Anti-Dilution 2 AG du 21/12/2006	1	1	-	0	-	-	-	-
BSA-B AG du 30/01/2008	924 300	-	371 150	553 150	924 300	0	0	30/01/2018
BSA-2008 AG du 27/06/2008	616 200	-	-	616 200	616 200	0	0	27/06/2018
BSA-2009 AG du 05/05/2009	3 300 000	-	-	3 300 000	3 300 000	0	0	05/05/2019
BSA-2010-1 AG du 27/01/2010	340 000	-	-	340 000	340 000	0	0	22/03/2020
BSA-2010-2 AG du 27/01/2010	205 400	205 400	-	0	0	0	0	22/03/2020
BSA-2010-3 AG du 27/01/2010	225 000	-	-	225 000	225 000	0	0	22/03/2020
BSA-2010-4 AG du 27/01/2010	85 000	-	-	85 000	85 000	0	0	22/03/2020
BSA-2011-1 AG du 24/09/2010	1 232 400	-	-	1 232 400	-	1 232 400	0	28/06/2021
TOTAL BSA	6 928 302	205 402	371 150	3 051 750	2 190 500	1 232 400	0	

Au cours du premier semestre 2011, les BSA suivants émis avant le 31 décembre 2010 mais non souscrits à cette date par leurs bénéficiaires ont été souscrits conformément aux modalités des contrats d'émission :

- 340 000 BSA 2010-1 souscrits gratuitement ;
- 225 000 BSA 2010-3 souscrits au prix unitaire de 0,075 € ;
- 85 000 BSA 2010-4 souscrits au prix unitaire de 0,075 €.

Ces souscriptions ont entraîné l'augmentation des primes d'émission pour un total de 23 241 € sur la période.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 juin 2011, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2010, a émis et attribué des BSA comme suit, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce :

1 232 400 BSA-2011-1 émis à un prix unitaire correspondant à 0,7 % du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, sous réserve de l'avis de l'expert indépendant désigné par la Société pour procéder à l'évaluation des Bons en vue de la fixation de leur prix d'émission, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société; ces BSA-2011-1 pourront être exercés à partir du 1^{er} octobre 2012 par période mensuelle complète, à raison de 1/48^e de bons par mois à compter du 28 juin 2011 ; l'exercice de 10 BSA-2011-1 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,4 €, à un prix égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2011-1, soit 15,1556 €.

En toute hypothèse, les bénéficiaires devront exercer les BSA qui leur ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BSA par leurs titulaires à l'expiration de cette période de 10 ans, les BSA deviendront caducs de plein droit.

Le Conseil d'Administration dans cette même séance a constaté la caducité de 205 400 BSA-2010-2 émis et attribués par le Conseil d'administration du 22 mars 2010.

Les autres conditions d'exercice des BSA antérieurs au 31 décembre 2010 demeurent inchangées.

Par ailleurs, 371 150 BSA-B ont été exercés dans le courant du premier semestre donnant lieu à la création de 371 15 actions nouvelles.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la société et encore non exercés au 30 juin 2011 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

BSPCE	Emis	Annulés	Dont exercés	Solde	Dont Souscrits	Dont Attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BCE 2008 AG du 30/01/2008	616 300	-		616 300	616 300	-	-	30/01/2018
BSPCE 2008 AG du 27/06/2008	205 400	205 400		-	-	-	-	05/05/2009
BCE 2009-1 AG du 05/05/2009	680 000	306 000	31 875	342 125	342 125	-	-	10 ans après attribution
BCE 2009-2 AG du 05/05/2009	253 700	-		253 700	253 700	-	-	10 ans après attribution
BCE-2010-1 AG du 27/01/2010	373 200	-		373 200	373 200	-	-	22/03/2020
BCE-2010-2 AG du 24/09/2010	435 000	-		435 000	435 000	-	-	02/12/2020
BCE-2011-1 AG du 24/09/2010	224 000	-		224 000	-	224 000	-	28/06/2021
TOTAL BSPCE	2 563 600	511 400	31 875	2 244 325	2 020 325	224 000	0	

Au cours du premier semestre 2011, les BCE suivants émis avant le 31 décembre 2010 mais non souscrits à cette date par leurs bénéficiaires ont été souscrits conformément aux modalités des contrats d'émission :

- 373 200 BCE 2010-1 souscrits gratuitement,
- 435 000 BCE 2010-2 souscrits gratuitement.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 juin 2011, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 24 septembre 2010, a émis et attribué gratuitement 224 000 BCE-2011-1 conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code Général des Impôts. Ces BCE-2011-1 pourront être exercés comme suit :

- 25% des Bons sont exerçables annuellement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 1^{er} octobre 2012 ;
- 75% des Bons sont exerçables annuellement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année, à raison de 1/36^e de bons acquis par mois à compter du 1^{er} octobre 2012.

Le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons est égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des Bons, soit 15 1556 €. En toute hypothèse, le Bénéficiaire doit souscrire les BCE dans un délai de six mois suivant leur attribution, puis doit exercer les BCE qui lui ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BCE par le Bénéficiaire à l'expiration de cette période de 10 ans, les BCE deviennent caducs de plein droit. L'exercice de 10 BCE-2010-1 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,4 €.

note 8 Avances conditionnées

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné:

- Une avance remboursable de 100 000 € a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet Deinol : constitution d'un souchier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Deinove a reçu 50 000 € en 2009 et 50 000 € en mai 2010.

En cas de succès les 100 000 € seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014 suivant le calendrier suivant :

2011 : 10 000 € ;
2012 : 25 000 € ;
2013 : 40 000 € ;
2014 : 25 000 €.

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 20 000 €. Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

- Oseo Innovation et la région Languedoc-Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 000 € pour l'« extension et criblage d'un souchier bactérien ainsi que l'identification et la caractérisation de molécules antibiotiques » ; 160 000 € ont été versés sur 2009. 160 000 € supplémentaires ont été versés en mai 2010. Les 80 K€ restant seront versés à la finalisation du projet.

En cas de succès du programme, l'avance sera intégralement remboursée au plus tard le 31 décembre 2015 suivant le calendrier suivant:

2013 : 100 000 € ;
2014 : 120 000 € ;
2015 : 180 000 €.

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 60 000 €. Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

●●● La Société a obtenu d'Oséo Innovation Programme ISI pour le projet Deinol une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 4 M€ et de subventions à hauteur de 2 M€ répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre Deinove et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à OSEO de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

- Avant le 28/02/11 (étape clé 1), obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo- ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
 - Avant le 28/02/12 (étape clé 2), fourniture d'un rapport fourni par le consortium concernant la mise au point d'une souche de deinocoque recombinante qui digère efficacement la biomasse blé et produit 3% d'éthanol ;
 - Avant le 28/02/13 (étape clé 3), certification par BENP-Lillebonne-Groupe Tereos de la réception d'une souche de deinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
- Avant le 28/02/14 (étape clé 4), validation de la production d'éthanol sur installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Subventions	498	632	576		301	2 007
Avances remboursables	903	1093	984	426	601	4 007

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus, soit 1 401 K€. En avril 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clé 1, la société a reçu 632 K€ de subventions et 947 K€ d'avance remboursable (montant moindre que prévu car les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape ont été inférieures au budget présenté à Oséo).

En contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Oséo Innovation à partir de 2016 pour un maximum de neuf ans un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre de ce projet. Le montant des remboursements pourraient excéder le montant total des avances perçues.

●●●● En septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 K€ pour le projet collaboratif Deinobiotics relatif à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes. Cette aide est composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables.

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Subventions	105	87,5	87,5		70	350
Avances remboursables	105	87,5	87,5		70	350

La première tranche de versement a été effectuée en novembre 2010 pour 210 K€.

En cas de succès, les remboursements suivants seraient exigés de la société :

50 K€ en 2015 ;

80 K€ en 2016 ;

100 K€ en 2017 ;

120 K€ en 2018.

En cas d'échec, 70 K € seraient exigés en 2015/2016.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

note 9 Échéances des dettes à la clôture

État de dettes au 30 juin 2011

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	641	641		
Personnel et comptes rattachés	119	119		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	165	165		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12	12		
Autres dettes	4	4		
Total	941	941		

État de dettes au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 094	1 094		
Personnel et comptes rattachés	107	107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71	71		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13	13		
Autres dettes	5	5		
Total	1 290	1 290		

note 10 Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux

Contrats de collaboration de recherche avec INSATTRANSFERT-SAIC

- Le 10 mars 2009, la société a signé une convention de collaboration de recherche avec INSATTRANSFERT-SAIC afin d'effectuer une étude en commun intitulée «analyse sur la flexibilité de Deinococcus» ; cette convention, d'une durée d'un an renouvelable, est cofinancée par les deux partenaires. Selon les termes de cette convention, la société acquiert le droit mondial et exclusif d'exploitation des connaissances et brevets nouveaux issus de l'étude et s'engage à rémunérer son partenaire en proportion de son apport intellectuel, matériel, humain et financier, à négocier de bonne foi ultérieurement.

- Le 18 février 2010, Deinove a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP- Toulouse) pour étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des déinocoques, dans le cadre du projet Deinol. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et Deinove, dans lequel l'INSA accorde à Deinove une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de Deinove lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1:

- Le 21 décembre 2009, la société a signé une lettre d'accord avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) afin de fixer les modalités d'exploitation des connaissances, brevets et savoir-faire nouveaux issus de la coopération scientifique entre la société et ces partenaires académiques.

Tout en acquérant le droit mondial et exclusif d'exploitation de ces connaissances, brevets et savoir-faire nouveaux dans les domaines de la coopération (valorisation du souchier de bactéries de la société dans la production de biocarburants, d'intermédiaires chimiques et d'antibiotiques), la société s'engage à verser :

- des redevances sur les revenus de licence de la technologie dans le cas d'une exploitation indirecte dans le domaine «biocarburants et intermédiaires chimiques» ;
- dans le domaine «antibiotiques», des sommes forfaitaires à chaque stade de développement et des redevances sur les ventes nettes de produit réalisées par la société en cas d'exploitation directe ou par les licenciés ou sous licenciés en cas d'exploitation indirecte.

Les taux de redevances seraient ajustés à la baisse dans le cas où l'exploitation des brevets nécessiterait la prise en licence de brevets tiers devant être rémunérés.

Ces conditions financières prévalent pays par pays jusqu'à la date d'expiration du dernier des brevets ou tant que le savoir-faire n'est pas tombé dans le domaine public.

- Le 15 février 2010, Deinove a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales de ces découvertes dans les domaines de la coopération moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de Deinove.
- Le 15 juillet 2010, Deinove, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet Deinol. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de Deinove dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

Contrat de recherche avec la société Nosopharm

Le 5 novembre 2010, Deinove a signé, dans le cadre du projet Deinobiotics, un accord d'exploitation avec Nosopharm, société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de molécules thérapeutiques innovantes, en particulier anti-infectieuses, à partir de micro-organismes. Dans le cadre de ce contrat, Nosopharm prend en charge une partie de la réalisation des travaux moyennant des paiements libératoires en début et en fin de contrat. Nosopharm a cédé à Deinove tous ses droits sur l'exploitation des résultats de ces travaux.

note 11 Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est un produit relatif au Crédit Impôt Recherche (CIR) et s'élève à 260064 € pour le premier semestre 2011 (montant estimé).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société au 31 décembre 2010 s'établissent à 5632 K€. Au 30 juin 2011, ces reports déficitaires n'étaient pas limités dans le temps.

note 12 Parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2011

Les charges facturées sur le premier trimestre 2011 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 101 700 €.

Au premier semestre 2011 Deinove a comptabilisé un montant net de charges de 8000 € pour les rémunérations en tant que membre du Board de Messieurs Rothstein et Sakkab LLC, actionnaires respectivement à hauteur de 0,20 % et 0,35 %.

D'autre part, une avance sur frais d'un montant de 44000 € à également été consentie au titre du contrat conclu en 2006 avec M. Radman, dont 4434 € figurent au poste «Charges constatées d'avance» au 30 juin 2011.

note 13 Engagements donnés

Indemnité de départ à la retraite

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2010.

Droit individuel à la formation

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2010.

Commandes fermes

La société a pris des engagements avec les prestataires suivants :

- Nosopharm : contrat de sous-traitance conclu, dont 180 K€ restent à facturer.
- CNRS Marseille : contrat de sous-traitance conclu, dont 70 K€ restent à facturer

note 14 Effectifs

EFFECTIFS MOYENS	1 ^{er} semestre 2011	Exercice 2010
Cadres	14	10
Agents de maîtrise et techniciens	4	3
Employés	6	4
Ouvriers		
Total	24	17

La société bénéficie du statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

Durant les sept premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de JEI était exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de sécurité sociale.

Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés l'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéficiaires pendant trois ans, suivie d'une exonération partielle de 50 % pendant deux ans.

L'entreprise bénéficie également d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de JEI.

Par ailleurs, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de jeune entreprise innovante peut bénéficier d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant sept ans.

Jusqu'au 31 décembre 2010, le statut JEI conférait, durant les sept premières années de son activité, à l'entreprise qualifiée de JEI, une exonération de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération était également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de sécurité sociale. Les JEI bénéficient du remboursement anticipé du crédit d'impôt pour dépenses de la recherche.

La qualification de JEI a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé en 2008 au bénéfice de la Société.

À compter du 1^{er} janvier 2011, l'article 175 de la Loi de Finances 2011 modifie les modalités d'application de ce régime et plafonne le montant des exonérations sociales allouées comme précisé ci-après :

- Application d'un plafond de rémunération mensuelle brute par personne fixé à 4,5 fois le smic, soit 6 142,64€ par mois en 2011. Au-delà de ce montant, l'exonération ne s'applique pas.
- Application d'un plafond annuel de cotisations éligibles par année civile et par établissement fixé à trois fois le plafond de la sécurité sociale, soit 106 056€ en 2011.
- Application d'une dégressivité de l'exonération. Ainsi l'exonération s'appliquera :

À taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création de l'établissement, au taux de 75% la quatrième année, au taux de 50% la cinquième année, au taux de 30% la sixième année, au taux de 10% jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'établissement.

En 2011, la Société se situera dans sa cinquième année d'existence jusqu'au 15 septembre 2011. Ainsi, l'exonération sociale au titre du statut de JEI sera plafonnée pour la société, dans les conditions actuelles de la Loi, à 46 842 € par établissement, soit 93 684 € pour l'ensemble de la société.

note 15 Événements post-clôture

Néant

4 Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 5) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques Biton
Directeur Général

Responsable de l'information financière

Alain Chevallier
Directeur Financier
01 42 03 27 37
alain.chevallier@deinove.com